

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Journées Arkhéïa

Archives départementales du Tarn

4-5 octobre 2018

Objectifs du RGPD

Entrée en vigueur le 25 mai 2018

Objectifs :

- Protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, concernant leurs données à caractère personnel.
- Établir une normalité des lois sur la protection des données personnelles en Europe.
- Encadrer la circulation des données personnelles.

Définitions

Donnée à caractère personnel :

« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

Traitement de données :

« Opération, ou ensemble d'opérations, automatisées ou non, effectuées sur ces données : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, la modification, la consultation, l'utilisation, la publication, l'interconnexion, l'effacement et la destruction de données »

Impacts

- Charges organisationnelles

- Obligations supplémentaires
 - Garantir la sécurité de ces données
 - Définir les finalités de traitement
 - Transparence

- Sanctions financières

Mesures mise en place

- Script d'anonymisation des lecteurs :
 - Nom, prénom, adresse mail, référence de pièce d'identité
 - Développé par Anaphore
 - À appliquer par le service technique

- Avenant aux contrats et marchés

- Acte d'engagement réciproque

Des accès différenciés

Demande des utilisateurs (AD 84) d'une application unique pour des accès différenciés. Deux problématiques.

- Pour les images
 - Ajout d'attributs « délais salle de lecture et internet ». Fonctionne.
- Pour les descriptions : plus complexe
 - Utilisation de l'attribut audience sur certains éléments de description
 - Ces éléments ne sont pas affichés
 - Mais ils ont quand même été indexés pour permettre la recherche pour les archivistes
 - Conséquence : il peut arriver que l'on trouve des réponses dont les termes qui posent problème ne sont pas affichés mais que l'on peut supposer.